

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2117

8 octobre 2010

SOMMAIRE

A-PQ Luxco Parent S.à r.l.	101616	Kalippo S.à r.l.	101596
Astralis S.A.	101598	Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF	101596
BFF Investments S.à r.l.	101592	Kitchens (Luxembourg) S.A.	101597
D.C. Immobilière S.A.	101612	Kitchens (Luxembourg) S.A.	101598
De Narda Luxembourg S.à r.l.	101570	Kitchens (Luxembourg) S.A.	101598
Dominion Corporate Group S.A.	101570	Kitchens (Luxembourg) S.A.	101597
East Coast Investment S.A.	101570	Ksantex S. à r. l.	101595
Elary International S.A.	101570	Large Investments S.à r.l.	101610
EPI NU	101571	Large Investments S.à r.l.	101611
Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l.	101592	Le Cottage du Barrois	101611
Ergon Capital II S.à r.l.	101573	Les Rédacteurs de l'ITM	101614
Esteban Invest II	101573	Life's Dream Sàrl	101611
Esteban Invest IV	101573	L Real Estate	101610
ETV Capital II S.à r.l.	101574	Mea Energia	101613
Euratlas S.à r.l.	101586	Mea Energia	101614
Executive Investments S.A.	101574	Mea Power	101614
Executive Investments S.A.	101593	Melusine Aviation S.à r.l.	101612
Executive Investments S.A.	101574	Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s.	101613
Executive Investments S.A.	101574	Modaven & Co SCA	101613
Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS	101598	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	101571
F.H. Events S.à r.l.	101582	OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l.	101574
Financière Carpentras	101583	Palm S.A.	101584
Financière Carpentras	101583	PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. ..	101614
GLL Selection Fund II Holding Alpha ...	101583	P.P.I.L. S.A.	101611
Groupe de Narda Participations S.à r.l. .	101583	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg)	101613
G.T.V. S.A.	101583	Sicav Placeuro	101596
Holtanna S.à r.l.	101586	Successful Expectations S.A.	101586
Hypnos Immobilien Gesellschaft 3	101593	Torrus Funds	101593
Hypnos Investment S.A.	101586		
Imos Holding	101594		
Industrial Solutions	101593		
Isis Shipping S.A.	101594		
IVG Luxembourg S.à r.l.	101594		

Dominion Corporate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.617.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 20 juillet 2010

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue le 20 juillet 2010, il a été décidé:

- De renouveler le mandat de Mr Jean Lambert en tant qu'Administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant le 1^{er} septembre 2010;
- De renouveler le mandat de Mme Anna D'Alimonte en tant qu'Administrateur-déléguée de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2011;
- De prendre acte de la nouvelle adresse professionnelle de Mme Anna D'Alimonte, sise au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Anne D'Alimonte.

Référence de publication: 2010115088/16.

(100130249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

De Narda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115090/10.

(100130296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

East Coast Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115096/10.

(100130325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Elary International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.082.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 juin 2009

- Les mandats d'Administrateur de Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant au 57A, route d'Arlon, L-7513 Mersch sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 22 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

ELARY INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115097/21.

(100130026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

EPI NU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 102.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115099/10.

(100130306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 130.602.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of August.

Before the undersigned M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

M^e Britta WEICKGENANT, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF (the "Company"), a société anonyme in form of an investment company with fixed capital pursuant to part II of the Luxembourg Law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment with registered office at 4, rue Thomas Edison, L-1445, Luxembourg-Strassen, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 130602, pursuant to the resolutions adopted in the meeting dated 28 April 2010 by the board of directors of the Company. The Company was incorporated under Luxembourg laws on 7 August 2007 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial"), number 1866 on 3 September 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 30 April 2010 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 27 May 2010 published in the Mémorial.

A copy of the said resolutions, initialed *in varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to state his/her declarations as follows:

1) The issued capital of the Company is currently fixed at 16,236,253.428 USD represented by 16,236,253.428 shares with a par value of one (1.-) USD per share. In addition 5,121,867.648 valid convertible securities have been issued.

2) The authorized capital of the Company, including the issued share capital of the Company, is fixed at fifty million (50,000,000.-) USD consisting of an aggregate number of 50 million shares with a par value of one (1.-) USD per share.

3) By resolutions adopted in the meeting dated 22 June 2010, confirmed by resolutions adopted in the meeting dated 5 August 2010, the board of directors of the Company decided to increase the share capital of the Company by an amount of eight million one hundred and fifty-three thousand six hundred and seven point four seven four USD (USD 8,153,607.474) so as to raise it from its present amount of sixteen million two hundred and thirty-six thousand two hundred and fifty-three point four two eight USD (USD 16,236,253.428) up to twenty-four million three hundred and eighty-nine thousand eight hundred and sixty point nine zero two USD (USD 24,389,860.902) through the issuance of eight million one hundred and fifty-three thousand six hundred and seven point four seven four (8,153,607.474) shares with a par value of one (1.-) USD each, together with an issue premium of thirty-five million four hundred and sixty-eight thousand one hundred and ninety-two point five two six USD (USD 35,468,192.526).

The eight million one hundred and fifty-three thousand six hundred and seven point four seven four (8,153,607.474) new shares have been fully paid up in cash to an aggregate amount of forty-three million six hundred and twenty-one thousand eight hundred USD (USD 43,621,800.00).

The proof of the subscriptions and the payments has been produced to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of the share capital, article 6, paragraph a), first phrase of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"The issued capital of the Company is fixed at twenty-four million three hundred and eighty-nine thousand eight hundred and sixty point nine zero two USD (USD 24,389,860.902) represented by twenty-four million three hundred and eighty-nine thousand eight hundred and sixty point nine zero two (24,389,860.902) shares with a par value of one (1.-) USD per share."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,600.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the German text and the English text, the English text will prevail.

After reading of the document to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Fassung

Im Jahr zweitausendzehn, am dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;

Ist erschienen:

Maître Britta WEICKGENANNT, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

handelnd als Vertreter des Verwaltungsrats von MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF (die „Gesellschaft“), einer société anonyme in Form einer Investmentgesellschaft mit festgeschriebenem Kapital im Sinne von Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445, Luxemburg-Strassen, beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister registriert unter Nummer B 130602, gemäß den Beschlüssen des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 28. April 2010. Die Gesellschaft wurde mit notarieller Urkunde vom 7. August 2007, ausgefertigt von Notar Maître Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sanem, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Mémorial“), Nummer 1866 vom 3. September 2007, gegründet. Die Satzung wurde zuletzt am 30. April 2010 durch notarielle Urkunde, ausgefertigt durch Notar Maître Henri HEL-LINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial am 27. Mai 2010, geändert.

Eine Kopie der vorgenannten Beschlüsse, ne varietur gezeichnet von der erschienenen Person und dem Notar, bleiben dieser Urkunde beigelegt, um mit demselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Die Erschienene hat in Ausführung ihrer Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, ihre Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1) Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft ist derzeit auf 16.236.253,428 USD festgesetzt und durch 16.236.253,428 Aktien mit einem Nennwert von einem (1,-) USD pro Aktie repräsentiert. Desweiteren sind derzeit 5.121.867,648 gültige Aktienoptionen ausgegeben.

2) Das genehmigte Kapital der Gesellschaft, einschließlich des ausgegebenen Gesellschaftskapitals, ist auf fünfzig Millionen (50.000.000,-) USD festgesetzt, bestehend aus einer Gesamtzahl von 50 Millionen Aktien mit einem Nennwert von einem (1,-) USD pro Aktie.

3) Mit Beschluss in der Sitzung vom 22. Juni 2010 bestätigt durch Beschlüsse in der Sitzung vom 5. August 2010, hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft entschieden, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von acht Millionen einhundertdreiundfünfzigtausend sechshundertsieben Komma vier sieben vier USD (USD 8.153.607,474) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stande von sechzehn Millionen zweihundertsechunddreißigtausend zweihundertdreiundfünfzig Komma vier zwei acht USD (USD 16.236.253,428) auf vierundzwanzig Millionen dreihundertneundachtzigtausend achthundertundsechzig Komma neun null zwei USD (USD 24.389.860,902) zu bringen durch die Schaffung von acht Millionen einhundertdreiundfünfzigtausend sechshundertsieben Komma vier sieben vier (8.153.607,474) neuen Aktien mit einem Nennwert von einem (1,-) USD pro Aktie zusammen mit einem Emissionsagio von insgesamt fünfunddreißig Millionen vierhundertachtundsechzigtausend einhundertzweiundneunzig Komma fünf zwei sechs USD (USD 35.468.192,526).

Die acht Millionen einhundertdreiundfünfzigtausend sechshundertsieben Komma vier sieben vier (8.153.607,474) neuen Aktien wurden voll einbezahlt mittels Barzahlung in Höhe von dreiundvierzig Millionen sechshunderteinundzwanzigtausend achthundert (USD 43.621.800,00).

Der Nachweis der Zeichnung und Einzahlung wurde dem unterzeichneten Notar erbracht.

Als Folge der Kapitalerhöhung wird Artikel 6 Absatz a) erster Satz der Satzung der Gesellschaft wie folgt geändert:

„Das ausgegebene Gesellschaftskapital wird auf vierundzwanzig Millionen dreihundertneundachtzigtausend achthundertundsechzig Komma neun null zwei USD (USD 24.389.860,902) festgesetzt und vierundzwanzig Millionen dreihundertneundachtzigtausend achthundertundsechzig Komma neun null zwei (24.389.860,902) Aktien mit einem Nennwert von einem (1,-) USD pro Aktie repräsentiert.“

Kosten und Ausgaben

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Abgaben in jeder Form, die der Gesellschaft mit der vorliegenden Urkunde entstehen, werden auf EUR 6.600,- geschätzt.

WÜRÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der oben erwähnten Personen auf Englisch formuliert wurde, gefolgt von einer Fassung auf Deutsch, und dass auf Ersuchen der gleichen Personen und im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung bindend sein soll.

Nach Verlesung des Dokuments gegenüber der Versammlung, haben die Mitglieder der Versammlungsleitung, die dem Notar hinsichtlich Nachname, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: B. WEICKGENANNT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. LAC/2010/36689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010114824/117.

(100129979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.365.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés

En date du 30 juillet 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de gérant de messieurs Massimo LONGONI résidant au 10, Rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg; Nicola ZAMBON résidant au 3, Calle Marques del Duero, bâtiment Piso P04, Puerta IZQ, E-28001 Madrid Espagne; Ian GALLIENNE, résidant au 17, Allée des Peupliers, B-6280 Gerpennes, Belgique; Emanuele LEMBO résidant au 11, Via Solferino, I-20121 Milan Italie; Serge TOUATI résidant au 7/9, Avenue Road, bâtiment 15 London House, GB - NW8 7PX Londres, Royaume-Uni et Wolfgang de LIMBURG STIRUM résidant au 159, Avenue Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Août 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010115101/20.

(100130001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Esteban Invest II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 113.768.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115102/10.

(100130258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Esteban Invest IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 62, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 136.886.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115103/10.

(100130256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

ETV Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.551.

Le bilan au 31 décembre 2009 et les documents y relatifs, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115104/14.

(100130308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Executive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115105/10.

(100130150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Executive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115106/10.

(100130175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Executive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115107/10.

(100130179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.054.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having a share capital amounting to EUR 12,500.

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;
- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;
- Christopher BOEHRINGER, born on January 1, 1971 in Forbes, Australia, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and
- Pedro URQUIDI, born on May 29, 1970 in El Paso, United States of America, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et ayant un capital social d'un montant de EUR 12.500,

représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg OPPS VIII (Parallel 2) Blocker S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg OPVS VIII (Parallèle 2) S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire au douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Christopher BOEHRINGER, né le 1^{er} janvier 1971 à Forbes, Australie, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- Pedro URQUIDI, né le 29 mai 1970 à El Paso, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/34031. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010114835/436.

(100130409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

F.H. Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 54, Cité Aischdall.

R.C.S. Luxembourg B 149.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010115109/13.

(100130587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Financière Carpentras, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.742.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115110/10.

(100130418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Financière Carpentras, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 115.742.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115111/10.

(100130488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

G.T.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 78.862.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115114/10.

(100130471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Groupe de Narda Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 28, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 114.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115116/10.

(100130298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

GLL Selection Fund II Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 138.230.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Alexandra Brehm

Gérant

Référence de publication: 2010115115/12.

(100130322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Palm S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 110.705.

L'an deux mille dix, le onze août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de PALM S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à Rodenbourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.705, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 11 janvier 2006.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude WAGNER, directeur, avec adresse professionnelle à L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège au L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie et modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts.
2. Constatation que la société a un actionnaire unique et modification afférente des statuts.
3. Acceptation de la démission de trois administrateurs.
- Décharge.
4. Confirmation de l'administrateur restant comme administrateur unique.
5. Divers.

II. L'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Comme indiqué par la liste de présence, l'intégralité du capital social de la Société est représentée à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège de la société au L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie et de modifier en conséquence l'article deux alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 2.** Le siège social est établi à Bertrange."

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que la société a actuellement un actionnaire unique et décide, en conséquence de procéder à la modification des articles six, sept, onze et douze des statuts de la manière suivante:

« **Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (les «Administrateurs») au moins, actionnaires ou non.

Lorsque la Société est constituée par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société sera dirigée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale qui reconnaîtra qu'il y a plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, cette personne morale doit désigner un représentant permanent qui devra agir en son nom. La

personne morale pourra seulement révoquer son représentant permanent si elle nomme son successeur au même moment.

Les Administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 7.** L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou les présents statuts est de leur compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration entre Administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie.

Les Administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Les Administrateurs peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.»

« **Art. 11.** L'Administrateur Unique ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.»

« **Art. 12.** La Société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur Unique ou, dans le cas d'un Conseil d'Administration, par la signature individuelle d'un Administrateur, ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui un pouvoir de signature aura été spécialement délégué par le Conseil d'Administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs, Madame Renella PALMER, Robert PALMER et C.W.A. S.à r.l..

Par vote spécial, elle leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Elle confirme Monsieur Claude WAGNER en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel et nomme LUX-AUDIT, L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, numéro R.C.S. L.B. 25.797.

Le mandat se termine à l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: C. Wagner, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2010. Relation: LAC/2010/36274. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Référence de publication: 2010114839/104.

(100130161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Hypnos Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.840.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21.06.2010, 10.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung von Herrn Fabrice BECQUER als Verwaltungsratsmitglied.

2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

3. Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Götz SCHÖBEL und Herr Willy Werner NUR-MUKHANOV sowie des Kommissars Wolfram Otto VOEGELE bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 21.06.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010115118/18.

(100130158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Holtanna S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115119/10.

(100130272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Euratlas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115120/10.

(100130303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Successful Expectations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 144.231.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eight of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "SUCCESSFUL EXPECTATIONS S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 144.231, incorporated by notarial deed established on the 29th of December 2008, published in the Memorial C number 317 of the 12th of February 2009. The articles of the company have been modified by notarial deed on May 26th, 2010, which is currently being published in the Memorial C.

The meeting is chaired by Hubert JANSSEN, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel UHL, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the current shareholder of the Company, the company LAGREV INVESTMENTS S.A. is present or represented and the number of his shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That in order to implement the envisaged integration between the Company and the Luxembourg company Project Integration S.A., the top holding company of the Duferco Group, the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company in the amount of USD 184.046, by contribution in kind in order to raise it from its present amount of USD 45.954,- to USD 230.000,-, with issuance of 184.046 new shares of a nominal value of USD 1,- per share, the difference between the value of the contribution in kind of USD 227.584.920 and the capital increase of USD 184.046,-, equal to USD 227.400.874 to be allocated to share premium

2. Renunciation to the subscription by the current shareholder of the Company

3. Subscription and full payment of the share capital increase and the above mentioned share premium, by the company BB HOLDING INVESTMENTS S.A. and the company ULTIMA HOLDING S.A. by contribution in kind consisting of:

- 50.700 shares of the issued share capital of Project Integration S.A, a Luxembourgish company, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, at the value of USD 227.584.920.

4.- Creation of a Class A shares by conversion of the existing 45.954 ordinary shares of a nominal value of 1 USD each held by Lagrev Investments S.A. into 45.954 class A shares of 1,-USD each;

5.- Introduction of certain limitation to the right to the distribution of share premium to the Class A shares until 31.12.2012;

6.- Subsequent amendment and restatement of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions including the creation of the Class A shares by conversion of the existing 45,954 shares held by Lagrev into Class A shares and their limitation with respect to share premium.

7.-The appointment of three more directors and the modification of the functions of president and vice-president

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 184.046,-, by contribution in kind, so as to raise it from its present amount of USD 45.954,-to USD 230.000,-, with the issuance of 184.046 new shares of a par value USD 1,- per share, the difference between the value of the contribution in kind of USD 227.584.920 and the capital increase of USD 184.046 equal to USD 227.400.874 to be allocated to share premium.

Second resolution:

The meeting note the renunciation to the subscription to the new shares by the current shareholder of the Company LAGREV INVESTMENT S.A.

Third resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the present capital increase and the payment of the above mentioned total share premium, the company BB HOLDING INVESTMENTS S.A. and the company ULTIMA HOLDING S.A., both with registered office at 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

The two new shareholders, the companies BB HOLDING INVESTMENTS S.A. and ULTIMA HOLDING S.A., here represented by Hubert JANSSEN, prenamed, by virtue of proxies delivered under private seal, remaining attached to the present deed, declare and acknowledge that the present capital increase and the total share premium have been fully paid up through a contribution in kind of shares, as follows:

- 25.370 shares of the issued shares of Project Integration S.A., a Luxembourgish company, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg ("PISA"), at the value of USD 113.883.493,968 owned by the company BB HOLDING INVESTMENTS S.A., a Luxembourgish Company, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; in particular, BB HOLDING INVESTMENTS SA decide to subscribe to 92.138 new ordinary shares with a nominal value of USD 1,- each and to contribute to the share premium for an amount of USD 113.791.355,968

and

- 25.330 shares of PISA, at the value of USD 113.701.426,032, owned by the company ULTIMA HOLDING S.A., a Luxembourgish company with registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg. In particular, ULTIMA HOLDING S.A. decide to subscribe to 91.908 new ordinary shares with a nominal value of USD 1,- each and to contribute to the share premium for an amount of USD 113.609.518,032;

for a total of 50.700 shares in PISA [representing 100% of the total issued shares of PISA] at the total value of USD 227.584.920.

They also certify that

- they are the sole full owners of such shares, possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to them;
- the transfers of such shares are effective today without qualification;
- all further formalities shall be carried out in any relevant country in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by H.R.T. REVISION S.A., Independent Auditor, having its registered office 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, and its report dated May 28th, 2010 concludes as follows:

Conclusion:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of contribution in kind represented by 50.700 shares in Project Integration S.A. is not at least equal to 184.046 new shares of the Company with a nominal value of USD 1 to be issued in counterpart plus a share premium of USD 227.400.874."

Above mentioned report, being initialed «ne varietur» shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution:

In connection with the achieved integration with PISA, the meeting decides to create a Class A shares by conversion of the existing 45.954 ordinary shares of a nominal value of USD 1,- each currently held by Lagrev Investments S.A. into a Class A shares (the «Class A Shares»), of a nominal value of USD 1,- each, having the same voting rights as well as identical rights to dividends and liquidation proceeds as the ordinary shares but with certain limitations with respect to share premium distributions.

As a consequence of the conversion, the share capital of the Company shall be divided into respectively (i) 45.954 Class A Shares and (ii) 184.046 ordinary shares, all having the nominal value of USD 1,-each.

Fifth resolution:

The meeting decides that until 31.12.2012, the Class A Shares shall be inhibited any rights to distribution of the amount of share premium of the Company until the undistributed amount of share premium falls below the amount that, in its 19.98%, is lower than the amount which represents the share premium created or which may be created by Lagrev Investments S.A. at which point each of the Class A Shares shall be entitled to any subsequent share premium distribution as the ordinary shares of the Company. On 31.12.2012 the limitation set forth in this paragraph will automatically and irrevocably expire and the Class A shares will have the same rights as the ordinary shares also with respect to share premium distributions whether converted into ordinary shares or not.

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend and restate article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital and the conversion of 45.954 ordinary shares in the Company held by Lagrev Investments S.A. into Class A Shares and their limitations attached thereto, to read as follows:

" Art. 6. Capital - Shares.

"The Company's share capital is set at USD 230.000,-divided into respectively (i) 45.954 class A shares (the «Class A Shares») and (ii) 184.046 ordinary shares. Both the Class A Shares and the ordinary shares have a nominal value of USD 1,- each and are fully paid-up.

Each share comprising each of the Class A Shares and the ordinary Shares have identical voting rights and rights to dividends and liquidation proceeds.

Instead, until 31.12.2012, the Class A Shares shall be inhibited any rights to distribution of the amount of share premium of the Company until the undistributed amount of share premium falls below the amount that, in its 19.98%, is lower than the amount which represents the share premium created by Lagrev Investments S.A., at which point each of the Class A Shares shall be entitled to any subsequent share premium distribution as the ordinary shares of the Company. On 31.12.2012 the limitation set forth in this paragraph will automatically and irrevocably expire and the Class A shares will have the same rights as the ordinary shares, including with respect to any share premium distribution, whether converted into ordinary shares or not.

The Company's authorized capital is set at 1.459.200,- USD which shall be represented by 1.459.200 shares each with a nominal value of 1,-USD.

All the shares are in registered form. A register of the registered shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of shares or fractional shares held by him, the payment made on the shares, transfers and dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form.

The share capital and the authorized share capital, as the case may be, may be increased or reduced from time to time by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments to the Articles.”

Seventh resolution

The following are appointed as directors:

- Mr. Bruno BOLFO, born in Lavagna (Italy) on August 11th, 1941, residing at 4 via Vicari, CH-6900 Lugano;
- Mr. Benedict John SCIORTINO, born in New York (U.S.A.) on June 29th, 1950, residing at 34 via Motta, CH-6900 Lugano;

- Mr. Antonio GOZZI, born in Chiavari (Italy) on April 15th, 1954, residing at Corso Lima 23, I-16043 Chiavari;

In addition, the General Meeting acts the following:

- Mr. Bruno BEERNAERTS remains director of the company but has resigned from his function as President of the Board of Directors.

- Mr. Luc GERONDAL remains director of the company but has resigned from his function as Vice-President of the Board of Directors.

Are pointed as President and Vice-President:

- Mr. Bruno BOLFO, prenamed, is appointed as President of the Board of Directors.
- Mr. Benedict John SCIORTINO and Mr. Antonio GOZZI, prenamed, are each appointed as Vice-President of the Board of Directors.

The mandates of the directors shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUCCESSFUL EXPECTATIONS S.A. (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144.231, constituée suivant acte reçu en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 317 du 12 février 2009. Les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié en date 26 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire actuel de la société, la société LAGREV INVESTMENTS S.A. présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. En vue de mettre en œuvre l'intégration prévue entre la société et la société de droit luxembourgeois Project Intégration S.A., société supérieure du Groupe Durferco, l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 184.046,-, par apport en nature, en vue de le porter de son montant actuel de USD 45.954,- à USD 230.000,- avec création de 184.046 actions nouvelles avec une valeur nominale de USD 1,-, par action, la différence entre la valeur de l'apport en nature de USD 227.584.920 et le montant de l'augmentation du capital social de USD 184.046,- égale à USD 227.400.874 sera alloué en tant que prime d'émission.

2. Renonciation à la souscription des nouvelles actions émises par l'actuel actionnaire de la société.

3. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital et de la prime d'émission prémentionnée par les sociétés BB HOLDING INVESTMENT S.A. et ULTIMA HOLDING S.A. par un apport en nature composé de:

- 50.700 actions de la société Project Integration S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, à la valeur de USD 227.584.920.

4. Création d'une classe d'action A par la conversion des 45.954 actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de USD 1,- chacune détenue par la société Lagrev Investments S.A., en 45.954 actions de classe A d'une valeur nominale de USD 1,-.

5. Introduction d'une limitation des droits des actions de la classe A dans le cadre de la distribution de la prime d'émission et ce jusqu'au 31.12.2012.

6. Modification afférente et adaptation de l'article 6 des statuts de la société afin de refléter les différentes décisions prises et en particulier de mentionner la création d'une classe d'actions A par conversion des 45.954 actions ordinaires existantes détenues par Lagrev Investments S.A. et la limitation des droits attachés à cette classe d'actions A en matière de versement de la prime d'émission.

7. La nomination de trois administrateurs complémentaires et la modification des fonctions en qualité de Président et de Vice-Président.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 184.046,- par un apport en nature, en vue de le porter de son montant actuel de USD 45.954,- à USD 230.000,-, avec création de 184.046 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,- par action, la différence entre la valeur de l'apport en nature de USD 227.584.920,- et le montant de l'augmentation du capital social de USD 184.046 égale à USD 227.400.874 sera allouée en tant que prime d'émission

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la renonciation à la souscription des nouvelles actions émises par l'actionnaire actuel LAGREV INVESTMENT S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la présente augmentation de capital et au paiement de la prime d'émission totale prémentionnée, la société BB HOLDING INVESTMENT S.A. et la société ULTIMA HOLDING S.A., ayant toutes deux leur siège social au 12, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Les deux nouveaux actionnaires, les sociétés BB HOLDING INVESTMENT S.A. et ULTIMA HOLDING S.A., ici représentées par Hubert JANSSEN, prénommé, en vertu de procurations lui délivrées sous seing privé, restant annexées au présent acte, déclarent et reconnaissent que la présente augmentation de capital et la prime d'émission totale ont été intégralement libérées par un apport en nature d'actions, comme il suit:

- 25.370 actions de la société Project Integration S.A., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg («PISA»), à la valeur de USD 113.883.493,968 détenus par la société BB HOLDING INVESTMENT S.A., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; en particulier, la société BB HOLDING INVESTMENTS S.A. déclare souscrire à 92.138 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1,- USD chacune et contribuer à l'augmentation de la prime d'émission pour un montant de 113.791.355,968 USD,

et

- 25.330 actions de PISA, à la valeur de USD 113.701.426,032 détenus par la société ULTIMA HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg; en particulier, la société ULTIMA HOLDING S.A. déclare souscrire à 91.908 nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1,- USD chacune et contribuer à l'augmentation de la prime d'émission pour un montant de 113.609.518,032 USD; pour un total de 50.700 actions de Project Integration S.A. pour un montant total de USD 227.584.920,-.

Ils certifient également que:

- ils sont les seuls plein propriétaires de ces actions, possédant le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du reviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 28 mai 2010 établi par la société H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, qui conclut comme suit:

Conclusion:

"Basé sur le travail réalisé, aucun élément n'a attiré notre attention que l'apport en nature consistant en 50.700 d'actions de Project Integration S.A. ne serait au moins égal à 184.046 nouvelles actions de la société d'une valeur nominale de USD 1 à émettre en plus d'une prime d'émission à hauteur de USD 227.400.874."

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution:

En relation avec l'intégration avec Project Integration S.A., l'assemblée générale décide de créer une classe d'actions A par la conversion des 45.954 actions ordinaires existantes d'une valeur nominale de USD 1,- chacune, détenues par Lagrev Investments S.A. en classe d'actions A (les «classes d'actions A»), d'une valeur nominale de USD 1,-chacune, ayant le même droit de vote ainsi que les droits identiques en relation avec les dividendes et le boni de liquidation cependant avec une certaine restriction concernant la distribution de la prime d'émission.

Suite à cette conversion, le capital social de la société sera divisé en (i) 45.954 actions de classe A et (ii) 148.046 actions ordinaires, toutes actions ayant une valeur nominale de USD 1,- chacune.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide que jusqu'au 31.12.2012, les classes d'action A ne pourront prétendre à aucun droit en cas de distribution de la prime d'émission jusqu'au moment où le montant non-distribué tombe en dessous du seuil de 19,98%, lequel seuil représente le montant de la prime d'émission réalisée par Lagrev Investments S.A.. A ce stade chaque action de classe A aura des droits identiques à chaque action ordinaire dans le cadre du versement de la prime d'émission. Au 31.12.2012, cette limitation s'annulera automatiquement et irrévocablement et les actions de classe A bénéficieront des mêmes droits et avantage que les actions ordinaires y compris pour le versement de la prime d'émission qu'elles soient converties en actions ordinaires ou non.

Sixième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital.

"Le capital social est fixé à USD 230.000,- divisé en (i) 45.954 actions de classe A et (ii) 184.046 actions ordinaires. L'ensemble des 230.000 actions ont une valeur nominale de 1,USD chacune, entièrement libérée.

Chaque action, y compris les actions de classe A et les actions ordinaires ont des droits identiques (droit de vote et) relatifs aux dividendes et boni de liquidation.

Cependant, jusqu'au 31.12.2012, les actions de classe A seront interdites de prendre toute décision en relation avec la distribution de la prime d'émission jusqu'à ce que le montant non distribué sera en dessous du montant, à ses 19,98%, représentant la prime d'émission réalisée par Lagrev Investments S.A., par laquelle, chaque action de classe A aura les droits identiques à chaque action ordinaire suite à une distribution ultérieure de la prime d'émission. Au 31.12.2012 cette limitation sera annulée automatiquement et les actions de classe A bénéficieront du même droit que les actions ordinaires.

Le capital autorisé est fixé à USD 1.459.200,- représenté par 1.459.200 actions d'une valeur nominale de USD 1,- chacune. Toutes les actions sont nominatives. Un registre d'actionnaires sera conservé au siège social de la société et précisera également le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par ce dernier, le paiement effectué relatif à la détention d'actions, tous transferts et toute conversion des actions en actions au porteur.

Le capital social et le capital autorisé, peut être augmenté ou bien réduit par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires."

Septième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bruno BOLFO, né à Lavagna (Italie) le 11 août 1941, demeurant 6 via Vicari, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Benedict John SCIORTINO, né à New York (Etats Unis) le 29 juin 1950, demeurant 34 via Motta, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Antonio GOZZI, né à Chiavari (Italie) le 15 avril 1954, demeurant 29-3 viale F. Tappani, I-16043 Chiavari.
L'assemblée générale acte également:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, il demeure toutefois administrateur de la société

- La démission de Monsieur Luc GERONDAL en sa qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, il demeure toutefois administrateur de la société.

Sont appelés aux fonctions de Président et Vice-Président:

- Monsieur Bruno BOLFO, prénommé, est nommé en qualité de Président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Benedict John SCIORTINO et Monsieur Antonio GOZZI sont nommés chacun en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme huit mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. HANSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juin 2010. Relation: LAC/2010/24043. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010114863/316.

(100130119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.414.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

BFF Investments S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010115069/15.

(100130052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.421.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/8/2010.
Equity Trust (Luxembourg) S.à r.l.
Nicholas Hayes
Gérant

Référence de publication: 2010115100/14.

(100130030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Executive Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 54.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115108/10.

(100130181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Hypnos Immobilien Gesellschaft 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 122.690.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21.06.2010, 16.00 Uhr, abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Abberufung von Herrn Fabrice BECQUER als Verwaltungsratsmitglied.
2. Bestellung der MMS Mercury Management Services S.A., R.C. B135236 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, vertreten durch Frau Ute KLIMEK, geb. am 04.08.1966 in Halle (Saale), geschäftsansässig in L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II, zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

3. Verlängerung der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Götz SCHÖBEL und Herr Willy Werner NUR-MUKHANOV sowie des Kommissars Wolfram Otto VOEGELE bis zum Ende des Tages der ordentlichen Generalversammlung welche im Jahr 2016 stattfindet.

Luxembourg, den 21.06.2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010115117/18.

(100130163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Torrus Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 99.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010115190/12.

(100130503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Industrial Solutions, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 116.012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115121/14.

(100130293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.869.

—
Société anonyme constituée sous la dénomination de "IMOS" suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 392 du 22 juillet 1997. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 522 du 24 septembre 1997, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 263 du 15 avril 1999, en date du 6 octobre 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 249 du 5 avril 2001 et en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 2285 du 7 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMOS HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010115123/20.

(100130396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

—
EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise le 8 juillet 2010, il a été décidé de nommer M. Georg Klusak, résidant à Kleinschmidtstrasse 22, D-60431 Frankfurt am Main, République Fédérale d'Allemagne, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} mai 2010.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Georg Klusak, gérant;
- Mme Anne Keilholz, gérant; et
- M. Marco Heim, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2010115126/20.

(100130151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Isis Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.877.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL
Notaire

Référence de publication: 2010115125/11.

(100130005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Ksantex S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.619.

L'an deux mille dix, le douze août.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Ekaterina FROLOVA, manager des activités socioculturelles, demeurant au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'associée unique de "KSANTEX S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 152619, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1140 du 1^{er} juin 2010.

L'associée unique requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 4.** La société a pour objet tous travaux administratifs de bureau et prestation de services de secrétariat ainsi que toutes activités de commerce en général.

La société a également pour objet l'exploitation d'une école de danse.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.”

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à huit cent trente euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. FROLOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2010. LAC/2010/36147. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010116553/43.

(100132089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Karoo Investment Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 145.731.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance de KAROO INVESTMENT (la société) agissant en tant que gérant du fonds KAROO INVESTMENT FUND S.C.A. SICAV-SIF (le fonds), tenu à Luxembourg le 15 avril 2009 à 11h30:

Les gérants décident de nommer ERNST & YOUNG S.A. en qualité de réviseur d'entreprise agréé du fonds pour une durée indéterminée.

A l'issue du Conseil de gérance, le réviseur d'entreprise agréé du fonds est:
ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 MUNSBACH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2010115128/20.

(100130142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Kalippo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.004.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 14 juillet 2010

- Le Conseil de gérance prend acte de la démission datée du 14 juillet 2010 de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil de gérance constate qu'une place de gérant est vacante et décide de coopter en remplacement Madame Sonia Still, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010115130/21.

(100130239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 31.183.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale de SICAV Placeuro du 13 avril 2010

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

BANQUE CPH, représenté par Mr François Petit

Messieurs: Damien COURTENS

Hugues de DROUAS

Alex DE JESUS

Olivier DELAMARCHE

Michel LATIN

Jean-Marie LEGRAND

Michel PARIZEL

Jean-Jacques PIRE

Thierry van MONS

Mesdames: Elisabeth LACOUTURE

Jacqueline STARKLE

L'Assemblée Générale a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste de Réviseur: DELOITTE SA

L'Assemblée Générale

Extrait du procès verbal du conseil d'administration de SICAV Placeuro du 13 avril 2010

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée de un an aux postes de:

1) *Président du Conseil d'Administration:*

Mr Michel Parizel

249, rue de l'Eglise

B-6717 Thiaumont

2) *Administrateurs Délégués:*

Me Elisabeth Lacouture

Mr Michel Parizel.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010116339/33.

(100131512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010115131/15.

(100130056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010115132/15.

(100130058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010115133/15.

(100130061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Astralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 116.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115219/9.

(100130941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

KITCHENS (LUXEMBOURG) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010115134/15.

(100130063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Exocet Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.109.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société "Richter & Ranieri & Co S.A.", une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154.919,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, est annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné de promulguer l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS) qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts (les "Statuts") sont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination et forme. Il existe entre les actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV) - fonds d'investissement spécialisé (FIS) sous la dénomination de "EXOCET FUND S.C.A., SICAV-FIS" (ci-après la "Société")

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs de toutes sortes, en fonds communs de placement aussi bien qu'en autres actifs autorisés par la loi, avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans le respect de la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés (la "Loi du 13 février 2007"), telle que modifiée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Des succursales, filiales et autres sièges peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Associé gérant commandité.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé gérant commandité.

Au cas où l'Associé gérant commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la valeur totale de l'actif net de la Société et de ses Compartiments (définis ci-dessous), le cas échéant. Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 13 février 2007. Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois.

Le capital initial de la Société lors de sa constitution s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR), entièrement libéré, divisé en une (1) action de commandité et trois cent neuf (309) actions ordinaires.

Pour l'objet de consolidation des comptes, la devise de base de la Société sera l'euro (EUR).

Art. 6. Variation du capital social. Le capital de la Société pourra varier, sans modification des Statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou de rachat par la Société de ses actions.

Art. 7. Compartiments. L'Associé gérant commandité peut, à tout moment, créer des sous-fonds différents correspondant chacun à une partie distincte ou "Compartiment" des actifs nets de la Société (ci-après un "Compartiment"). Il pourra également créer à tout moment différentes classes au sein de chaque compartiment, en fonction des niveaux de frais et des devises ou de la politique de distribution ou de capitalisation choisie. Dans un tel cas, il leur attribuera une dénomination particulière, qu'il pourra décider de modifier, et il pourra éventuellement limiter ou étendre leur durée de vie s'il le juge nécessaire.

Entre les actionnaires, chaque portefeuille d'actifs sera investi pour le bénéfice exclusif du ou des Compartiments concerné(s). La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Cependant, vis-à-vis des tiers, en particulier envers les créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable de ses engagements.

L'Associé gérant commandité peut décider, dans l'intérêt de la Société, et de la manière décrite dans les documents commerciaux de la Société, que tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments peuvent être cogérés sur une base séparée ou en commun.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros (EUR), convertis en euros (EUR) et le capital sera égal au montant total des actifs nets de tous les Compartiments et classes d'actions.

Chapitre III. Actions

Art. 8. Formes d'actions. Les actions de la Société pourront être émises sous forme nominative ou au porteur sous forme dématérialisée (matérialisée par une inscription sur un compte).

Toutes les actions de la Société émises sous forme nominative seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, ledit registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ledit registre des actionnaires. L'Associé gérant commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par l'Associé gérant commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé. Toutefois, une de ces signatures pourra être apposée par une personne dûment mandatée à cet effet par l'Associé gérant commandité; dans ce dernier cas, la signature devra être manuscrite. La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé gérant commandité.

Tout actionnaire ayant droit à des actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata peut être émis à la demande d'un actionnaire, dans le cas où celui-ci démontre à la Société que son certificat a été perdu, endommagé ou détruit, aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, y compris, notamment, sous forme d'une police assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Le nouveau certificat précisera qu'il s'agit d'un duplicata. Dès l'émission du nouveau certificat, le certificat original sera nul.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donne droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la classe d'actions ou au Compartiment concernés.

Art. 9. Classes d'actions. Les actions de la Société sont réservées à des investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de la Loi du 13 février 2007 et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas la qualité d'investisseur institutionnel, professionnel ou averti au sens de cette loi.

Outre la ou les actions de commandité qu'il aura souscrites en sa qualité d'actionnaire gérant commandité de la Société, l'Associé gérant commandité peut décider d'émettre une ou plusieurs classes d'actions ordinaires, pour la Société ou pour chaque Compartiment, le cas échéant, qui seront souscrites par les actionnaires commanditaires.

Chaque classe d'actions peut se distinguer des autres classes en raison de sa structure des frais envisagée, de l'investissement initial requis, de la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette d'inventaire, ou de toute autre caractéristique. Chaque classe peut comporter des types d'actions de capitalisation et des types d'actions de distribution.

Lorsque des dividendes seront distribués aux porteurs d'actions donnant droit à dividendes, un montant équivalent aux dividendes distribués sera par la suite défalqué de la part des actifs nets de la classe d'actions concernée, qui aura été répartie entre l'ensemble des porteurs des actions donnant droit à dividendes, entraînant de ce fait une diminution du pourcentage des actifs nets attribués à chaque action donnant droit à dividendes, sans que la part des actifs nets attribués à l'ensemble des actions de capitalisation ne soit changée.

L'Associé gérant commandité peut décider de ne pas/de cesser d'émettre des classes, types ou sous-types d'actions au sein d'un ou de plusieurs Compartiments.

L'Associé gérant commandité peut ultérieurement proposer de nouvelles classes d'actions sans l'approbation des actionnaires. Ces nouvelles classes d'actions pourront être émises sous un régime différent de celui des classes d'actions existantes, y compris notamment la détermination de la commission de gestion applicable à ces actions, ainsi que d'autres droits relatifs à la liquidité des actions. Le cas échéant, les documents commerciaux de la Société seront mis à jour en conséquence.

Toute référence ultérieure à un Compartiment précisera, le cas échéant, chaque classe et chaque type d'action constituant ledit Compartiment et toute référence à un type précisera, le cas échéant chaque sous-type constituant ledit type.

Art. 10. Emission d'actions. L'Associé gérant commandité est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions nouvelles, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre, sous réserve des dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

L'Associé gérant commandité peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe d'actions et/ou un Compartiment; l'Associé gérant commandité peut, notamment, décider que les actions d'une certaine classe ou d'un certain Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs période(s) déterminées ou selon toute autre périodicité prévue dans les documents commerciaux de la Société.

Par ailleurs, outre les restrictions concernant l'éligibilité des investisseurs prévues par la Loi du 13 février 2007, l'Associé gérant commandité peut déterminer toute autre condition de souscription tel qu'un montant minimum de souscription, un montant minimum de la valeur nette d'inventaire totale des actions d'un Compartiment devant être initialement souscrites, un montant minimum d'actions supplémentaires devant être émises, l'application d'un paiement des intérêts moratoires sur les actions souscrites et non-payées à échéance, des restrictions concernant la propriété des actions ou encore les montants minimaux de détention d'actions. Ces conditions et des conditions supplémentaires seront exposées et entièrement décrites dans les documents commerciaux de la Société.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé gérant commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société. Le prix ainsi déterminé devra être payé endéans une période prévue par l'Associé gérant commandité et indiquée dans les documents commerciaux.

L'Associé gérant commandité peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société peut, si un actionnaire le demande et si l'Associé gérant commandité est d'accord, accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature. L'Associé gérant commandité déterminera dans chaque cas la nature et le type des actifs acceptables, et pour autant que ces valeurs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement de la Société ou du Compartiment concerné. Un rapport d'évaluation relatif aux actifs apportés sera remis à l'Associé gérant commandité par un réviseur d'entreprises indépendant de la Société.

Art. 11. Rachat. L'Associé gérant commandité déterminera si les actionnaires d'une classe d'actions spécifique d'un Compartiment sont ou non en droit d'exiger le rachat, par la Société, de l'ensemble ou d'une partie de leurs actions, et précisera dans les documents commerciaux les conditions et procédures applicables, dans les limites prescrites par la loi et prévues dans les présentes.

La Société ne procédera pas au rachat des actions si, suite à un tel rachat, les actifs nets de la Société viendraient à tomber sous le seuil de capital prévu dans La loi du 13 février.

Le prix de rachat sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé gérant commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société. Le prix ainsi déterminé pourra être payé endéans une période prévue par l'Associé gérant commandité et indiquée dans les documents commerciaux.

La Société aura le droit, si l'Associé gérant commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société égaux à la valeur des parts à racheter. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Si, suite à une demande de rachat, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quelle que soit la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé gérant commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de rachat prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

En outre, si à un Jour d'Evaluation donné, des demandes de rachat, conformément au présent article, ou des demandes de conversion, conformément à l'article 13 des présentes, excèdent un certain niveau déterminé par l'Associé gérant commandité eu égard au nombre d'actions émises dans une classe spécifique, l'Associé gérant commandité pourra décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion soient reportées sur une période et selon des modalités que l'Associé gérant commandité estime être dans les meilleurs intérêts de la Société. Au terme de cette période, eu égard au prochain Jour d'Evaluation pertinent, ces demandes de rachat et de conversion seront satisfaites en priorité par rapport à des demandes ultérieures.

La Société pourra opérer au rachat d'actions lorsque l'Associé gérant commandité estime qu'un tel rachat est dans les meilleurs intérêts de la Société ou d'un Compartiment.

Par ailleurs, les actions pourront être obligatoirement rachetées, conformément à l'article 14 "Restriction à la détention d'actions" des présentes.

La Société aura le droit, si l'Associé gérant commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat aux actionnaires, avec l'accord des actionnaires concernés, en investissements provenant de la masse des actifs de la Société ou du Compartiment concerné égaux à la valeur des parts à racheter. La nature et le type d'actif à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable, sans porter préjudice aux intérêts des autres actionnaires de la Société ou du (des) Compartiment(s) concerné(s) et l'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Art. 12. Transfert d'actions. Les actions ordinaires ne peuvent être cédées, nanties ou transférées qu'avec l'autorisation écrite de l'Associé gérant commandité, qui ne pourra refuser cette autorisation sans motif raisonnable. Le transfert ou la cession d'actions ordinaires est soumis à la condition que le cessionnaire prenne à sa charge par écrit, préalablement à la cession, toutes les obligations du cédant stipulées dans le contrat de souscription conclu par le cédant.

Art. 13. Conversion. Sauf décision contraire de l'Associé gérant commandité eu égard à certaines classes d'actions ou dans le cadre de Compartiments spécifiques, tel que précisé dans les documents commerciaux de la Société, les actionnaires ne sont pas en droit d'exiger la conversion de tout ou partie de leurs actions d'une classe d'un Compartiment en actions de la même classe dans un autre Compartiment ou en actions d'autres classes existantes au sein dudit Compartiment ou d'un autre Compartiment. Lorsqu'elles sont autorisées, de telles conversions sont soumises à des restrictions en matière de termes, conditions et modalités de paiement des frais et commissions déterminés par l'Associé gérant commandité.

Le prix de conversion sera déterminé conformément aux règles et directives établies par l'Associé gérant commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société.

Si, suite à une demande de conversion, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire (quels que soient le Compartiment et/ou la classe d'actions) se trouve être inférieur(e) au nombre ou à la valeur déterminé(e) par l'Associé gérant commandité, la Société pourra décider que cette demande soit considérée comme une demande de conversion prévoyant également le paiement du solde ou le rachat de la différence des actions de la classe concernée détenues par ledit actionnaire.

Art. 14. Restriction à la propriété des actions. L'Associé gérant commandité peut restreindre ou empêcher la détention des actions de la Société par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de la Société, une telle détention viole la loi du Grand Duché de Luxembourg ou de tout autre pays, ou s'il peut en résulter que la Société soit soumise à une fiscalité autre que luxembourgeoise ou si elle peut autrement porter préjudice à la Société.

Dans une telle situation, l'Associé gérant commandité peut:

a) refuser l'émission ou l'enregistrement d'un transfert d'actions si cette émission ou ce transfert est susceptible ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions s'il apparaît qu'une personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, seule ou avec d'autres personnes, est propriétaire d'actions de la Société, ou procéder au rachat forcé d'une partie des actions s'il apparaît qu'une personne détient ou que plusieurs personnes détiennent des actions de la Société d'une manière telle que cela soit ou puisse causer un préjudice à la Société. La procédure suivante sera appliquée:

1. l'Associé gérant commandité enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant les titres; l'avis de rachat précisera les titres à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où ce prix sera payable. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée à sa dernière adresse connue. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions mentionnées dans l'avis de rachat. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour précisé dans l'avis de rachat, le ou les actionnaires en question cesseront d'être propriétaires des actions mentionnées dans l'avis de rachat et le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les registres de la Société;

2. le prix de rachat des actions spécifiées dans l'avis de rachat (le "prix de rachat") sera déterminé conformément aux règles établies par l'Associé gérant commandité et reflétées dans les documents commerciaux de la Société. Le prix d'achat sera payé au porteur desdites actions dans la devise de référence de la classe visée, sauf durant les périodes de restrictions de change, et sera déposé par la Société auprès d'un établissement bancaire luxembourgeois ou autre (tel que précisé dans l'avis d'achat) qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis d'achat ne pourra faire valoir de droit sur aucune de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit des actionnaires, apparaissant comme étant les propriétaires des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, tel que précisé. L'exercice par la Société de tels pouvoirs ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions diffère de ce qui est apparu à la Société à la date de l'avis d'achat concerné, pour autant que la Société ait, dans un tel cas, exercé lesdits pouvoirs en toute bonne foi.

c) refuser le droit de vote, lors de toute assemblée générale d'actionnaires, à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

Plus particulièrement, l'Associé gérant commandité peut restreindre ou empêcher la détention d'actions dans la Société par des ressortissants des Etats-Unis à moins qu'une telle détention soit conforme aux lois et règlements des Etats-Unis d'Amérique applicables.

Le terme de "ressortissant des Etats-Unis" tel qu'utilisé dans les présents Statuts signifie tout individu citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou des territoires, possessions ou régions sous leur juridiction, toute association ou société organisée ou établie sous les lois des Etats-Unis ou toute personne considérée comme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique en vertu du droit des Etats-Unis d'Amérique applicable en la matière.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire des actions dans chaque classe, type ou sous-type d'actions de la Société et pour chaque Compartiment de la Société, le cas échéant, sera déterminé au moins une fois par an et exprimée dans la ou les devises fixées par l'Associé gérant commandité. L'Associé gérant commandité fixe les jours auxquels la valeur des actifs de la Société ou des Compartiments (le cas échéant) sera déterminée (ci-après le "Jour d'Evaluation") et les modalités selon lesquelles la valeur nette d'inventaire par action est rendue publique, conformément à la législation en vigueur.

I. Les actifs de la Société comprennent:

- a) toutes les liquidités en caisse ou détenues sur des comptes, y compris les intérêts courus et à recevoir;
- b) tous les effets, billets à ordre exigibles et créances, y compris le produit des ventes de titres toujours en suspens;
- c) tous les titres, actions, obligations, effets à terme, actions privilégiées, options ou droits de souscription, warrants, instruments du marché monétaire et tout autre investissement et titre négociable détenu par le Compartiment concerné;
- d) tous les dividendes et distributions payables au Compartiment, soit en liquidités, soit sous la forme d'actions (la Société peut néanmoins effectuer des ajustements afin de tenir compte des fluctuations de la valeur des titres négociables résultant de pratiques telles que les négociations ex-dividende ou ex-droit);
- e) tous les intérêts courus et à recevoir sur tous les titres productifs d'intérêts appartenant au Compartiment, à moins que ces intérêts soient inclus dans le principal de ces titres;
- f) les coûts d'établissement de la Société ou du Compartiment visé, pour autant que ceux-ci n'aient pas encore été amortis;
- g) les autres actifs immobilisés corporels de la Société ou du Compartiment visé, y compris les locaux, l'équipement et les installations fixes requis;
- h) tous les autres avoirs, quelle que soit leur nature, y compris le produit d'opérations sur swaps et les paiements anticipés.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets exigibles, billets à ordre et dettes comptables;
- b) tous les engagements connus échus ou non, y compris les obligations contractuelles arrivées à échéance, incluant les paiements réalisés en espèces ou sous la forme d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes déclarés par la Société eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant) mais pas encore payés;
- c) les provisions pour tout impôt dû en date du Jour d'Evaluation ainsi que tout autre provision autorisée ou approuvée par l'Associé gérant commandité;
- d) tous les autres engagements de la Société quelle que soit leur nature, eu égard à chaque Compartiment (le cas échéant), à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces engagements, la Société tiendra compte de l'ensemble des frais à charge de la Société; ces frais peuvent notamment comprendre, sans que cette énumération soit pour autant limitative:

les frais de constitution;

- e) la rémunération/les honoraires des personnes suivantes, ainsi que tous frais afférents: le(s) gestionnaire(s) et conseiller(s) en investissement de la Société, les experts-comptables, la banque dépositaire et ses correspondants bancaires, les agents de registre et de transfert, les agents payeurs, les courtiers, distributeurs, agents permanents aux lieux d'enregistrement ainsi que les réviseurs d'entreprises de la Société;
- f) la rémunération des agents administratif et domiciliaire, les frais de promotion, d'impression, de compte-rendu, de publication (y compris la promotion ou l'élaboration et l'impression de prospectus, mémoires explicatifs, déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi-annuels), ainsi que tous les frais de fonctionnement connexes;
- g) les frais d'acquisition et de vente des actifs;
- h) les intérêts et frais bancaires, ainsi que
- i) les impôts et autres charges gouvernementales.

La Société peut calculer les frais administratifs et autres de nature récurrente ou régulière sur la base d'un chiffre estimé pour une année ou d'autres périodes anticipées et peut fixer d'avance des frais proportionnels pour toute période de ce type.

III. La valeur des actifs de la Société est déterminée comme suit:

(1) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des billets d'escompte, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés

mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être intégralement payée ou reçue, la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Associé gérant commandité estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(2) l'évaluation des avoirs de la Société se base, pour les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire ou les produits dérivés admis à une cote officielle ou négociés sur un autre marché réglementé, sur le dernier cours disponible sur le marché principal sur lequel ces valeurs, ces instruments monétaires ou ces dérivés sont négociés, tel que fourni par un service de cotation reconnu approuvé par l'Associé gérant commandité. Si ce cours n'est pas représentatif, l'évaluation de ces valeurs, instruments monétaires ou dérivés et autres avoirs autorisés se base sur leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par l'Associé gérant commandité;

(3) l'évaluation des titres et instruments monétaires non cotés ou négociés sur un marché réglementé se fonde sur la valeur probable de réalisation du titre, estimée de bonne foi par l'Associé gérant commandité; les investissements dans des titres de capital à risque autre que les titres mentionnés dans les présentes seront évalués par un ou plusieurs experts indépendants désignés par l'Associé gérant commandité sur la base du prix de vente prévisible des actifs concernés et déterminé par l'expert indépendant conformément aux normes de la profession des experts, notamment aux dernières directives d'évaluation ("Valuation Guidelines") publiées par l'EUROPEAN VENTURE CAPITAL ASSOCIATION (EVCA);

(4) pour les titres négociables à court terme de certains Compartiments de la Société, il est possible d'utiliser la méthode d'évaluation du coût amorti. Cette méthode consiste à valoriser un titre à son coût et à supposer par la suite un amortissement constant jusqu'à l'échéance de toute décote ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché du titre. Si cette méthode procure une valorisation fiable, il se peut qu'à certains moments, la valeur déterminée par le coût amorti soit supérieure ou inférieure au prix que le Compartiment obtiendrait en vendant le titre. Pour certains titres négociables à court terme, le rendement pour l'actionnaire peut différer quelque peu du rendement qui pourrait être obtenu d'un compartiment similaire valorisant chaque jour ses titres en portefeuille à leur valeur de marché;

(5) la valeur des participations dans des fonds d'investissement est déterminée par la dernière évaluation disponible. Généralement, l'évaluation des participations dans des fonds d'investissement se base sur les méthodes indiquées dans les documents régissant ces fonds d'investissement. Cette évaluation est normalement réalisée par l'administration du fonds ou l'instance responsable de l'évaluation de ce fonds d'investissement. Pour assurer la cohérence de l'évaluation de chaque Compartiment, si le moment où l'évaluation d'un fonds d'investissement a été réalisée ne coïncide pas avec le jour d'évaluation dudit Compartiment et s'il est admis que sa valeur a changé significativement depuis son calcul, la valeur nette d'inventaire peut être ajustée afin de refléter ces changements, tel que déterminé de bonne foi par l'Associé gérant commandité;

(6) l'évaluation des swaps est basée sur leur valeur de marché, elle-même dépendante de plusieurs paramètres, tels que le niveau et la volatilité des indices sous-jacents, des taux d'intérêt du marché ou la durée résiduelle des swaps. Tout ajustement requis par le fait des émissions et des remboursements sera effectué par le biais d'une augmentation ou diminution du nominal des swaps, négociés à leur valeur de marché;

(7) l'évaluation des dérivés négociés de gré à gré (OTC), tels que les futures, les forwards et les options non négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, se base sur leur valeur nette de liquidation déterminée conformément aux politiques établies par l'Associé gérant commandité, sur la base de modèles financiers reconnus sur le marché et de façon similaire pour toutes les catégories de contrats. La valeur nette de liquidation d'une position dérivée correspond au gain/à la perte non réalisé(e) sur la position en question;

(8) l'évaluation d'autres avoirs se fait avec prudence et de bonne foi par l'Associé gérant commandité, conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

L'Associé gérant commandité peut, à son entière discrétion, permettre d'utiliser une autre méthode d'évaluation s'il juge qu'une telle évaluation reflète mieux la valeur réelle d'un avoir de la Société.

La juste valeur d'un actif sera déterminée, si nécessaire, par l'Associé gérant commandité, par un comité nommé par l'Associé gérant commandité ou par une personne désignée par l'Associé gérant commandité.

Aux fins de leur évaluation, les actifs et engagements de chaque Compartiment libellés dans des devises étrangères seront convertis dans la devise de référence, sur la base de son dernier taux de change connu.

Toutes les règles seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

Des provisions adéquates seront réalisées, Compartiment par Compartiment, pour les dépenses mises à charge de chacun des Compartiments de la Société et il sera éventuellement tenu compte des engagements hors-bilan sur la base de critères justes et prudents.

Dans chaque compartiment, et pour chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action sera calculée dans la devise de calcul de la valeur nette d'inventaire de la classe concernée, par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Évaluation les avoirs nets de la classe d'actions concernée, constitués des avoirs de cette classe d'actions moins les engagements qui lui sont attribuables, par le nombre d'actions émises et en circulation pour la classe d'actions concernée.

Les actifs nets de la Société correspondent à l'ensemble des actifs nets de chaque Compartiment.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la valeur nette d'inventaire prise par l'Associé gérant commandité ou par n'importe quelle banque, société ou organisation désignée par l'Associé gérant commandité pour le calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et contraignante pour la Société et pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 16. Allocation des actifs et des engagements au sein des Compartiments. Afin de répartir les actifs et les engagements entre les Compartiments, l'Associé gérant commandité a établi un portefeuille d'actifs pour chaque Compartiment de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'émission de chaque action de chaque Compartiment doivent être attribués, dans les livres de la Société, au portefeuille d'avoirs établi pour ce Compartiment et les avoirs, engagements, revenus et frais y relatifs seront attribués à ce portefeuille, conformément aux dispositions suivantes;

(b) lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir est attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur est attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société s'expose à un engagement relatif à un avoir d'un portefeuille déterminé ou à une action entreprise en relation avec un avoir d'un portefeuille déterminé, cet engagement est affecté au portefeuille concerné;

(d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut être attribué à un portefeuille déterminé, cet avoir ou engagement est attribué à tous les portefeuilles à parts égales ou, si les montants le permettent, en proportion de la valeur nette d'inventaire respective des Compartiments concernés;

(e) à la suite du paiement de dividendes faites aux détenteurs d'actions d'un Compartiment, la valeur nette de tel Compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.

Vis-à-vis des tiers, les actifs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, des engagements et des obligations relatifs à ce Compartiment. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée.

Art. 17. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire. L'Associé gérant commandité peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, la souscription, le rachat et/ou la conversion des actions, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments, dans les cas suivants:

a) lorsqu'une bourse ou un autre marché réglementé, reconnu, en fonctionnement régulier et ouvert au public, fournissant les cotations pour une part significative des actifs d'un ou de plusieurs Compartiments, est fermée, ou que les transactions y sont soit suspendues, soumises à restrictions ou impossibles à exécuter dans les quantités permettant d'établir des justes prix;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment sont suspendus, ou lorsque pour une raison quelconque la valeur d'un investissement d'un Compartiment ne peut pas être déterminée avec la rapidité et l'exactitude nécessaires;

c) lorsque des restrictions de change ou de transfert de capitaux empêchent l'exécution des transactions au nom d'un Compartiment ou lorsque les transactions d'achat ou de vente en son nom ne peuvent pas être exécutées à des cours de change normaux;

d) lorsque, en raison de facteurs qui relèvent, entre autres, de la situation politique, économique, militaire ou monétaire, ou en cas de force majeure, la Société est dans l'impossibilité d'assurer la gestion courante de ses actifs et engagements et de déterminer la valeur nette d'inventaire d'une manière normale ou raisonnable;

e) lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement substantiel détenu dans un Compartiment ne peut pas être déterminé rapidement ou avec précision;

f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, impliquant la Société ou le Compartiment concerné;

g) lorsqu'il y a une suspension des rachats ou un retrait des droits de sortie par plusieurs fonds d'investissement dans lesquels la Société ou le/les Compartiments concernés ont investi.

En outre, afin de prévenir les opportunités de "market timing" découlant d'un calcul de valeur nette d'inventaire sur base de prix qui ne seraient plus à jour, l'Associé gérant commandité est autorisé à suspendre temporairement les souscriptions, rachats et conversions d'actions d'un ou plusieurs Compartiments lorsque la ou les bourses ou le ou les marchés qui fournissent les prix pour une partie significative des actifs d'un ou plusieurs Compartiments, est ou sont fermés.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant porter préjudice aux intérêts des actionnaires ou en cas de liquidité insuffisante du marché, l'Associé gérant commandité se réserve le droit de ne fixer la valeur nette d'inventaire des actions d'un Compartiment qu'après avoir effectué les achats et les ventes de valeurs mobilières, d'instruments financiers ou d'autres actifs qui s'imposent pour le compte de ce Compartiment.

Si une demande de rachat ou de conversion est reçue pour être traitée à un Jour d'Evaluation (le "Premier Jour d'Evaluation"), introduite individuellement ou jointe à d'autres demandes, équivaut à au moins 10% de la valeur nette d'inventaire d'un Compartiment, l'Associé gérant commandité se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion (et dans les meilleurs intérêts des actionnaires restants), de réduire au prorata la valeur de chaque demande par rapport audit

Premier Jour d'Evaluation, afin qu'au maximum 10% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné soient rachetés ou convertis en date de ce Premier Jour d'Evaluation. Dans la mesure où l'application du droit de répartition des demandes ne rend pas celles-ci effectives au Premier Jour d'Evaluation en question, elles seront traitées sur la base de leur solde impayé, en partant du principe que l'actionnaire aurait formulé une nouvelle demande au prochain Jour d'Evaluation et, si nécessaire, aux Jours d'Evaluation suivants, jusqu'à ce que la demande soit entièrement satisfaite. Toute demande reçue au Premier Jour d'Evaluation, dans la mesure où des demandes subséquentes seront reçues aux Jours d'Evaluation suivants, sera considérée comme prioritaire par rapport aux demandes subséquentes qui seront postposées; à cet effet, celles-ci seront traitées conformément aux dispositions de la phrase précédente.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou, le cas échéant, de la souscription, du rachat et/ou de la conversation d'actions sera annoncée aux personnes concernées par tous les moyens pouvant être raisonnablement mis en oeuvre par la Société, à moins que l'Associé gérant commandité estime la publication inutile compte tenu de la courte durée de la période de suspension.

Pareille décision de suspension sera notifiée aux actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

Les mesures de suspension prévues dans cet article peuvent être limitées à un ou plusieurs Compartiments.

Chapitre IV. Administration et gestion de la Société

Art. 18. Associé gérant commandité. La Société sera gérée par "Richter & Ranieri & Co S.A.", avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, en sa qualité d'associé gérant commandité de la Société ("General Partner"), une société constituée et existant conformément aux lois du Luxembourg ("l'Associé gérant commandité").

L'Associé gérant commandité est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société.

En cas d'incapacité juridique, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé gérant commandité d'agir en cette qualité pour la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, afin de prendre toutes les mesures urgentes ou de simple gestion administrative, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires ont la faculté de nommer un remplaçant de l'Associé gérant commandité par résolution adoptée conformément aux conditions requises pour la modification des présents Statuts. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un nouveau gérant n'est pas subordonnée à l'approbation de l'Associé gérant commandité.

Art. 19. Pouvoirs de l'associé gérant commandité. L'Associé gérant commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment, le cas échéant, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion de la Société, tel que précisé dans les documents commerciaux, conformément à la législation en vigueur.

La Société est autorisée à employer des techniques et des instruments dans toute la mesure permise par la loi dans l'objectif d'une gestion efficace du portefeuille.

L'Associé gérant commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition compatibles avec l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence de l'Associé gérant commandité.

L'Associé gérant commandité peut désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé gérant commandité peut contracter avec des personnes ou des sociétés pour obtenir leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 20. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé gérant commandité ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé gérant commandité.

Art. 21. Responsabilité. Les détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 22. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé gérant commandité ou tout autre directeur, administrateur et/ou fondé de pouvoir de l'Associé gérant commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout directeur ou collaborateur de l'Associé gérant commandité agissant comme directeur, administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Art. 23. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de l'Associé gérant commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement engagées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

Chapitre V. Assemblées générales

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, étant entendu, que chaque résolution de l'assemblée générale modifiant les Statuts ou créant des droits ou des obligations vis-à-vis des tiers doit être approuvée par l'Associé gérant commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante (50) pour cent des actions émises par la Société (ii) l'approbation de la majorité des deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et (iii) le consentement de l'Associé gérant commandité.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une classe doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et par une ou plusieurs assemblées distinctes des détenteurs de chaque catégorie d'actions concernée.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par l'Associé gérant commandité. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par un avis de l'Associé gérant commandité indiquant l'ordre du jour et envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée, au moins huit (8) jours avant la réunion, à l'adresse figurant sur le registre des actions nominatives. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. Si des actions au porteur sont émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que l'Associé gérant commandité déterminera.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, soit au siège social de la Société soit dans un autre lieu à Luxembourg, précisé sur la convocation à l'assemblée générale annuelle, à 15.00 heures (heure du Luxembourg) le premier jeudi du mois de juin. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé gérant commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le nécessitent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si toutes les actions sont nominatives et qu'aucune publication n'est faite, les convocations sont envoyées uniquement par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé gérant commandité peut déterminer toutes les conditions à satisfaire par les actionnaires pour assister à l'assemblée générale des actionnaires.

Les affaires traitées lors d'une assemblée générale des actionnaires seront limités aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit sa valeur, procure un droit de vote. Les fractions d'actions ne permettent pas l'exercice du droit de vote.

Les actionnaires peuvent prendre part aux assemblées par écrit, par fac-similé, télégramme, ou télex ou en désignant une personne pour les représenter.

Art. 25. Assemblées générales des actionnaires des compartiments ou des catégories d'actions. Chaque modification des présents Statuts entraînant une variation des droits d'une classe ou de plusieurs classes d'actions émises par rapport à un Compartiment ou à certaines classes d'actions doivent être approuvées par décision de l'assemblée générale de la Société et par les assemblées générales des actionnaires des catégories de classes ou des Compartiments concernés.

Les dispositions de l'article 24 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une classe d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 26. Liquidation et fusion de Compartiments ou classes d'actions. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs dans un Compartiment ou la valeur des avoirs d'une quelconque classe d'actions ordinaires dans un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par l'Associé gérant commandité comme étant le seuil minimum en dessous duquel un tel Compartiment ou une telle classe d'actions ordinaires ne peut pas fonctionner d'une manière économiquement efficace, ainsi qu'en cas de changement significatif de la situation politique, économique

ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé gérant commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les actions de la (des) classe(s) d'actions concernées, à la valeur nette d'inventaire calculée eu égard au Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s) d'actions ordinaires concernée(s) avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat, de même que la procédure s'y appliquant: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. Le cas échéant, sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné ou de la (des) classe(s) d'actions ordinaires concernée(s) pourront continuer à demander le rachat de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs) avant la date du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé gérant commandité au paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la (ou des) classe(s) d'actions ordinaires émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, dans toutes les circonstances, avec l'accord de l'Associé gérant commandité, racheter toutes les actions ordinaires de la (ou des) classe(s) concernée(s) émises dans ce Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions ordinaires (compte tenu des prix de réalisation des investissements et des frais y relatifs), calculée par référence au Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve de l'approbation de l'Associé gérant commandité.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès de la banque dépositaire de la Société durant une période de six mois suivant ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront déposés auprès de la CAISSE DE CONSIGNATION pour compte de leurs ayants droit.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'Associé gérant commandité pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Loi du 13 février 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telles que modifiées, ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le "nouveau compartiment") et de requalifier les actions de la ou des classe(s) concernée(s) en actions du nouveau compartiment (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, des informations sur le nouveau compartiment), un mois avant la date d'effet de l'apport afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront transférés de plein droit vers le nouveau compartiment.

Nonobstant les pouvoirs conférés à l'Associé gérant commandité par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la classe ou des classes d'actions émises au sein du Compartiment concerné pourra décider d'apporter les avoirs et engagements attribuables au Compartiment concerné à un autre compartiment au sein de la Société. Aucun quorum de présence ne sera requis lors d'une telle assemblée générale et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve de l'approbation de l'Associé gérant commandité.

De plus, dans d'autres circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, l'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au quatrième paragraphe de la présente section ou à un autre compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des classe(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales des actionnaires et les résolutions pourront être prises par un vote à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votant à cette assemblée, sous réserve de l'approbation de l'Associé gérant commandité, sauf si cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, auquel cas les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Chapitre VI. Comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

La Société publiera un rapport annuel et un rapport semestriel conformément à la législation en vigueur.

Art. 28. Distributions. L'Associé gérant commandité déterminera dans les limites permises par la loi et par les présents Statuts, l'affectation des résultats de la Société et de ses Compartiments et pourra périodiquement décider des distributions de dividendes en conformité avec les conditions établies par les documents commerciaux de la Société.

Pour les actions donnant droit à des distributions, l'Associé gérant commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux conditions établies par la loi et par les présents Statuts.

Les paiements des distributions aux détenteurs d'actions inscrits sur le registre des actionnaires seront effectués à ces actionnaires aux adresses inscrites dans le registre des actionnaires.

Les distributions pourront être versées dans la devise, en temps et lieu tels que déterminés en temps opportun par l'Associé gérant commandité.

Toute distribution de dividendes non réclamée dans les cinq ans reviendront à la (ou aux) classe(s) d'actions émises par la Société ou le Compartiment concerné.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle à la disposition des bénéficiaires.

Chapitre VII. Réviseur d'entreprises

Art. 29. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur ("réviseur d'entreprises agréé") nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur accomplira toutes les fonctions prévues par la loi.

Chapitre VIII. Dépositaire

Art. 30. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues par la Loi du 13 février 2007.

Le dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007.

Chapitre IX. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution / Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé gérant commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des Statuts.

Si le capital social descendait sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 ci-dessus, la question de la dissolution de la Société serait présentée à l'assemblée par l'Associé gérant commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, décidera à la majorité simple des actions présentes et représentées.

La question de la dissolution de la Société sera également présentée à l'assemblée générale si le capital social tombe sous le quart du capital minimum fixé à l'article 5 ci-dessus; dans ce cas, l'assemblée générale se tiendra sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées.

L'assemblée générale doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal, le cas échéant.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Celle-ci déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion de leurs droits.

A l'issue de la procédure de liquidation, tout montant qui n'a pas été réclamé par les actionnaires sera payé à la CAISSE DE CONSIGNATION qui les gardera à disposition de l'actionnaire concerné pendant la durée prévue par la loi. A la fin de cette période, le solde sera versé au Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre X. Dispositions générales

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'aux lois et règlements applicables aux organismes de placement collectif luxembourgeois, notamment à la Loi du 13 février 2007, telles que modifiées.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Valeur EUR
1. "Richter & Ranieri & Co S.A."	1 (une) action de commandité	100,-
2. "Richter & Ranieri & Co S.A."	309 (trois cent neuf) actions ordinaires	30.900,-

Lors de la constitution, l'Action d'associé gérant commandité et les actions ordinaires ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2012. Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 18 février 2012.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2011.

Les frais, coûts, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Déclaration

Le Notaire soussigné déclare que les conditions requises en vertu de l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, la partie comparante susvisée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société sera établi au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "AUDIT & COMPLIANCE", établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.834.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin au terme de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Troisième résolution

L'Administration Centrale de la Société est la société "Paddock Fund Administration S.A.", en abrégé "PFA", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. LAC/2010/37142. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Référence de publication: 2010115813/677.

(100131866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

L Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115135/10.

(100130242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.
Large Investments S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2010115136/14.

(100130055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Large Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.591.

L'adresse de l'associé unique de la Société a changé:

- BRADING HOLDING S.à r.l. se situe désormais au 2, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARGE INVESTMENTS S.à r.l.
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen
Gérant

Référence de publication: 2010115137/14.

(100130100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Le Cottage du Barrois, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 22, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 140.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115138/10.

(100130301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Life's Dream Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115139/10.

(100130294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire du 30 juin 2010.

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg au poste d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2009. L'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010115159/16.

(100130237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Melusine Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.071.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés tenue au siège social le 30 juin 2010

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période statutaire de trois ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des associés en 2013.

Pour Melusine Aviation Sarl
CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.
3, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010115140/17.

(100130000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

D.C. Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 90.088.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2009
QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR. LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM,

née le 05.01.1950 à Uccle (B), expert comptable, demeurant à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

MADAME MARIE JOSEPH RENDERS,

née le 17.10.1948 à Halle (B), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 7 Rue du Fort Rheinsheim.
L 2419 Luxembourg

FIDIGA S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders avec adresse professionnelle à 7 Rue du Fort Rheinsheim. L 2419 Luxembourg

QU'EST REELU AU POSTE DE REVISEUR. SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2012 QUI SE TIENDRA EN 2013

EWA REVISION S.A.,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 38 937

avec siège social à 45, Av J.F. Kennedy, L 9053 Ettelbruck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010117048/27.

(100131863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Melusine Aviation S. à r.l. & Cie, S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 130.054.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée des associés tenue au siège social le 30 juin 2010

Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes d'Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, pour une période statutaire de trois ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale des associés en 2013.

Pour Melusine Aviation Sàrl & Cie SECS
CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.
3, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature
L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010115141/17.

(100129999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.890.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 3. Juni 2010

Herr Paul Mousel wird gemäß Artikel 9 Absatz 1, Satz 1 der Gesellschaftssatzung sowie gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt. Dieses Mandat wird zusammen mit seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied anlässlich der Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird, auslaufen.

Luxemburg, den 3. Juni 2010.

Für beglaubigten Auszug
SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (Luxembourg)
Unterschriften
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2010115177/17.

(100130012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Modaven & Co SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 128.981.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115142/11.

(100130160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.820.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115144/10.

(100130404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Mea Energia, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 136.820.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115145/10.

(100130406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

PBG Investment (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 89.428.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue au siège social en date du 23 août 2010 de la société PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle: Pierre-Yves Monoyer, ayant pour adresse professionnelle au 7A, Rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg

2. Démission du Gérant A suivant:

Inigo Madariaga

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- Dennis Schilder, Gérant A
- Pierre-Yves Monoyer, Gérant A
- Franciscus W.J.J. Welman, Gérant B
- Patrick L.C. van Denzen, Gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Investment (Luxembourg) S.à r.l.

Patrick L. C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2010115166/23.

(100130102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Mea Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 143.304.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115146/10.

(100130408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

Les Rédacteurs de l'ITM, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2361 Strassen, 3, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg F 8.459.

STATUTS

*Rapport de l'Assemblée de Constitution du 13 avril 2010
ayant comme objet création d'une A.s.b.l des rédacteurs de l'Inspection du Travail et des Mines*

L'Assemblée de Constitution de l'association des rédacteurs de l'Inspection du Travail et des Mines a eu lieu le mardi, 13 avril 2010 à 10.30 heures à l'Inspection du Travail et des Mines à Strassen.

Présents: Sandro BIRASCHI, Nathalie DIAS, Nathalie FRANK, Marco GILBERTZ, Joëlle KAISER, Nathalie THULL.

Excusés (malade): Michèle BACKES, Jerry FUSENIG, Pascale HARDT, Nadine KOHL, David KOPPERS, Angèle MEISCH, Michelle SIER.

Création des Statuts

Art. 1^{er}. L'association agit sous la dénomination LES REDACTEURS DE L'ITM, A.s.b.l.

Son siège est établi L-2361 Strassen, 3, rue des Primeurs. Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Elle a pour but exclusif la défense des intérêts professionnels de ses membres, des différends qui peuvent surgir à l'administration, notamment au niveau de la promotion et du bien-être au travail.

Art. 3. Libre de ses actions, elle délègue les représentants de l'association par vote majoritaire lors d'une réunion de ses membres.

Art. 4. L'association est gérée par un conseil d'administration se composant de 3 membres effectifs au moins, et de membres suppléants qui sont élus par l'Assemblée Générale sur majorité simple pour une durée de trois années et à tour de rôle.

Les candidatures pour le conseil d'administration sont à adresser au secrétaire par écrit au plus tard trois jours avant la date fixée de l'Assemblée Générale, le cachet postal faisant preuve.

Les membres du conseil répartiront entre eux les différentes charges, c'est-à-dire président, secrétaire, trésorier et se réuniront au moins 6 fois par an à la convocation du président.

Les décisions et délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents.

En cas de vacance d'un mandat au sein du conseil d'administration, le remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'agence se fait par vote dans la première Assemblée Générale qui suit la vacance du mandat ou lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Nombre minimum des associés

Art. 5. L'association se compose de membres actifs en nombre illimité, avec un minimum de trois membres actifs

Conditions mises à l'entrée et à la sortie des membres

Art. 6. Sont réputés membres actifs les personnes ayant le statut de rédacteur auprès de l'ITM, et qui adhèrent aux présents statuts.

L'affiliation d'un nouveau membre actif prend effet avec le paiement de la cotisation.

La qualité de membre se perd par démission signifiée, par l'exclusion prononcée par l'Assemblée Générale et par le non paiement de la cotisation.

La ré-affiliation d'un membre démissionnaire doit être décidée à la majorité des voix présentes par une Assemblée Ordinaire ou une Assemblée Générale.

Taux des cotisations

Art. 7. Les membres paient une cotisation annuelle fixée par l'Assemblée Générale. Elle devra être payée au plus tard pour le 31 décembre de l'année d'exercice.

Attributions et Mode de convocation des Assemblées Ordinaires et de l'Assemblée Générale

Art. 8. L'Assemblée Générale Ordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration dans les cas prévus par les statuts, ou lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

La convocation se fera par lettre ou courrier électronique à tous les membres de l'association, au plus tard une semaine avant que l'Assemblée Générale ait lieu.

L'ordre du jour doit être joint à cette convocation.

Art. 9. L'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu avant le 31 mars de l'année et aura les attributions suivantes:

- 1) le rapport du conseil d'administration
- 2) le rapport et l'approbation des comptes
- 3) l'élection du conseil d'administration
- 4) la désignation des réviseurs de caisse
- 5) la fixation de la cotisation annuelle
- 6) la modification des statuts
- 7) la dissolution de l'association.

Art. 10. Les membres actifs ont voix délibératoires aux Assemblées Générales en raison d'une voix par membre. Le vote par procuration n'est toléré qu'en cas de motif de légitime absence.

Procuration ne peut cependant être donnée qu'à un autre membre actif en raison d'une seule procuration par membre.

Le mandataire est tenu de déposer sa procuration en début de réunion entre les mains du président qui lui donne acte de son dépôt.

Art. 11. Les décisions des Assemblées Générales sont prises à la majorité des voix présentes. En cas d'égalité de voix, celle du président est prépondérante.

Art. 12. Les dépenses ordinaires seront décidées par le conseil d'administration. Le règlement des comptes se fait par le trésorier.

Chaque dépense devra être documentée par une pièce justificative.

Art. 13. Pour contrôler la gestion de la trésorerie, l'Assemblée Générale élit pour une période d'une année des réviseurs de caisse sur majorité simple.

Les membres du conseil d'administration ne peuvent pas être élus comme réviseurs de caisse.

Art. 14. A l'occasion de l'Assemblée Générale les réviseurs de caisse font rapport sur la gestion financière et demande la décharge au trésorier.

Art. 15. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que si une majorité de 2/3 des participants à l'assemblée extraordinaire en prend la décision.

Art. 16. L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les 2/3 de ses membres sont présents.

Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde Assemblée qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Dissolution de l'association

Art. 17. La dissolution de l'association ne sera admise que si elle est votée à la majorité des 2/3 des membres présents lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui prononce la dissolution, détermine à qui échoit le fond de l'association.

Art. 18. Tous les cas non prévus par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif ou par les présents statuts sont tranchés par l'Assemblée Générale.

Les membres fondateurs:

Sandro BIRASCHI
181, rte de Longwy
L-4831 RODANGE

Nathalie FRANK
16A, rue de Mamer
L-8185 KOPSTAL

Nadine KOHL
233A, route de Kayl
L-3514 DUDELANGE

Nick CLESEN
107, rue Klensch
L-3250 BETTEMBOURG

Marco GILBERTZ
2, rue Mathendahl
L-4520 NIEDERKORN

Michelle SIER
7, rue de Steinfort
L-8366 HAGEN

Nathalie DIAS
20, rue d'Europe
L-4390 PONTPIERRE

Joëlle KAISER
12, rue de l'Ouest
L-2273 LUXEMBOURG

Nathalie THULL
12, rue de Lenningen
L-5411 CANACH

Référence de publication: 2010116556/98.

(100132639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

A-PQ Luxco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.561.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.923.

Par résolutions prises en date du 11 août 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Marlene Metgé, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 26 juillet 2010

2. nomination de Maria Carmen Vélaz Moliner, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 27 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2010.

Référence de publication: 2010115204/15.

(100130638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.